

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la CC des Monts d'Alban et du Villefranchois à Alban sous la présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 13
Voix délibératives : 13

Titulaires présents : Pierre Cahuzac, Sylvian Cals, J-Luc Cantaloube, J-Claude Clergue, J-Luc Espitalier, Guy Gavalda, Thierry Maliet, Eric Pujol, J-David Roockx, Didier Somen

Suppléants présents avec voix délibérative : Damien Chamayou, Hervé Tarroux, Bernard Trouilhet

Titulaires excusés : Sabine Boudou-Ourliac, André Cabot, Philippe Delabre, Marie-Ange Mastain, Alain Rouquier, Valérie Vithe

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Christian Bruhat, Stéphanie Cantaloube, Julien Frat, François Greffier

Secrétaire de séance : Guy Gavalda

Après une visite des nouveaux locaux de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, la séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (10 titulaires présents et 3 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (13/23).

Guy Gavalda est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 avril 2018

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 avril 2018, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts et projet de convention territoriale

• Modification des statuts:

Suite aux observations des services de la Préfecture, qui ont considéré que les communautés de communes Carmausin Ségala et Centre Tarn ne pouvaient pas adhérer à l'AREC car elles auraient déjà délégué la compétence Energie-Climat au Pôle Territorial, il est apparu nécessaire de réviser nos statuts, afin de bien préciser que le Pôle Territorial remplit simplement les missions que lui ont confiées les Communautés de Communes (sans transfert de compétences).

Sur proposition du bureau, la modification des statuts (voir ci-joint) concerne :

- Article 5 : mise à jour des nouvelles appellations du Département et de la Région
- Article 6 : détail des missions exercées par le PETR pour le compte des Communautés de Communes (et non en lieu et place) et réécriture de la mission Climat-Energie en prenant en compte la mise en place des PCAET des communautés de communes
- Les autres articles sont inchangés

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve la modification des statuts. Les 5 Communautés de Communes membres seront saisies pour délibérer sur cette modification

- **Projet de convention territoriale :**

Comme prévu dans les statuts, il est proposé d'établir une convention territoriale entre le PETR et les Communautés de Communes pour bien préciser les missions qui lui sont déléguées. Un pré-projet (voir ci-joint) est présenté. Il détaille de manière exhaustive les missions que le PETR exerce aujourd'hui et celles qu'il pourrait exercer (dans le cadre des programmes et des dispositifs qu'il anime aujourd'hui) si elles sont confirmées par les Communautés de Communes.

Damien Chamayou souligne que l'on a deux niveaux de mission :

- Le premier qui concerne l'accompagnement technique et financier des projets inscrits dans les contrats territoriaux (Contrat Ruralité, Contrat Occitanie, PCAET...)
- Le deuxième constitue une boîte à idées, alimentée par des études ou des dispositifs d'animation exploratoire

Didier Somen insiste sur la nécessité de bien évaluer les coûts: beaucoup d'études ont été financées par le PETR en 2018 ; il faut être prudent dans la définition des programmes d'actions qui pourront en découler.

Il est proposé de travailler sur ce projet de convention avec les techniciens des 5 Communautés de Communes (réunion programmée le 20 novembre prochain) avant de le présenter à nouveau en bureau pour finalisation. Le Comité Syndical sera ensuite appelé à délibérer sur ce projet.

3. Ouverture d'une ligne de trésorerie:

Didier Somen fait état de la situation de trésorerie du PETR (21 800 € au 30/10/18) qui ne permet pas, compte-tenu des retards de versement de certaines subventions (notamment Leader et ADEME qui représentent un montant de près de 300 000 € en attente de versement), de faire face au paiement des différentes études engagées en 2018.

En accord avec le bureau du 04/09/2018, il a été décidé de consulter plusieurs établissements bancaires pour ouvrir une ligne de trésorerie de l'ordre de 200 000 € sur un an.

Au vu de la proposition du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées (le seul à avoir répondu) du 11/09/2018, le Président propose de souscrire à ce contrat de prêt à court terme de 200 000 € :

- Pour une durée d'un an
- Taux d'intérêt variable indexé sur EURIBOR 3 mois soit à ce jour 1.10 %
- Paiement des intérêts : mensuellement
- Commission d'engagement: 400 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical donne son accord pour la souscription de ce prêt à court terme auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées.

4. Fonctionnement interne:

- Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I:

Le Président présente le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. afin de se mettre en conformité avec les obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., auquel nous sommes adhérents pour les logiciels de comptabilité et de gestion, nous propose:

- une solution informatique adaptée pour satisfaire à nos obligations
- la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données

Le Président propose à l'assemblée de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

- Avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine du travail du Centre de Gestion du Tarn :

Le Président indique que le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de refondre les prestations de son service de prévention des risques professionnels à compter du 1er juillet 2018, afin d'accompagner au mieux les employeurs territoriaux sur les questions d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

Afin d'intégrer les nouvelles modalités d'actions et de tarification de ce service, le Centre de Gestion propose la signature d'un avenant à la convention qui nous lie à lui pour l'adhésion au S.M.P, à effet au 01.07.2018.

Cet avenant prévoit :

- de nouvelles prestations pour la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- une prestation d'accompagnement à la réalisation du document unique gratuite pour les collectivités adhérentes au service de médecine préventive,
- un tarif préférentiel d'intervention du Service prévention à hauteur de 400 €/jour pour les structures adhérentes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion

- Indemnité de gestion à la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne Mme MIELO :

Le Président rappelle au Comité Syndical la réglementation, relative à l'indemnité de gestion versée par les collectivités et établissements publics locaux aux comptables du Trésor chargés de la tenue de la comptabilité, qui prévoit qu'une délibération nominative doit être prise par l'assemblée délibérante.

Le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'attribution de l'indemnité de gestion au profit de Mme Maryline MIELO, au taux de 100%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer l'indemnité de gestion à Mme Maryline MIELO, Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne, depuis le 1^{er} mars 2018.

- Recherche de jeunes volontaires en mission Service Civique :

Deux propositions de mission pour de jeunes volontaires (18-25 ans, durée 7-8 mois, sans condition de diplôme) ont été diffusées auprès des communes, communautés de communes et de nos partenaires :

- L'une concerne l'alimentation locale et l'animation des Défis Familles à alimentation locale
- L'autre la communication et la promotion de la Plate-Forme REHAB, avec tenue d'un stand sur des marchés et lors de manifestations particulières (Rendez-vous de la rénovation avec les entreprises du bâtiment, Salon de la rénovation énergétique de Réalmont...)

Si la première offre est en voie d'être pourvue, le comité syndical est sollicité pour diffuser l'offre concernant la Plate-Forme de la Rénovation Énergétique... étant précisé que le jeune volontaire sera encadré et soutenu par le conseiller énergie du PETR.

5. Renouveau du Conseil de Développement

Un certain nombre de membres du Conseil de Développement sont aujourd'hui à renouveler. Un appel à candidature a été lancé début septembre afin de renouveler les membres démissionnaires de fait... Il est rappelé que les candidats au Conseil de Développement doivent être validés par la Communauté de Communes de leur territoire et reconnus comme étant des acteurs locaux et/ou des personnes ressources. Ils ne peuvent en aucun cas être maire, maire-adjoint ou élu communautaire.

A ce jour, deux candidatures :

- Fanny Mira, présidente de la MJC de Teillet, qui s'est engagée dans la préparation des nouveaux Plans Climat-Energie en participant aux enquêtes « Ecoutes Citoyennes »
- Jean-Michel Piednoël, administrateur territorial en retraite, habitant de Cordes sur Ciel et engagé particulièrement dans le projet de la SCIC Rehab pour la transition énergétique

Les élus des Communautés de Communes concernées (Damien Chamayou, Pdt de la CCMAV et Jean-David Rookx, vice-président de la 4C) donnent leur accord pour qu'ils intègrent le conseil de développement.

Conformément aux statuts (art 12), le Comité Syndical approuve ces candidatures.

6. Contrat Territorial Occitanie

- Programmation 2018-1 :

Suite à la validation du Contrat Territorial Occitanie, une première programmation a pu être engagée en 2018. Une deuxième programmation n'a pas pu être validée car beaucoup de dossiers n'étaient pas complets (malgré l'attribution des financements d'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL).

Il est donc demandé aux collectivités, qui ont des dossiers à finaliser, de le faire le plus rapidement possible et de les transmettre aux financeurs et au Pôle Territorial pour pouvoir programmer un comité technique début décembre, en vue de la Commission permanente régionale de février prochain.

- Contrat Grand Site Occitanie "Cordes et les cités médiévales" :

Le GSO « Cordes et les Cités Médiévales » concerne Cordes et Penne pour notre territoire, mais aussi Castelnau de Montmiral et Puycelci pour l'agglo Gaillac-Graulhet et Bruniquel pour le Pays Midi Quercy. Dans ce cadre-là, les trois offices de tourisme concernés travaillent à la mise en place d'un projet de coopération Leader pour des actions communes d'animation et de promotion touristiques.

- Ligne « innovation et expérimentation » :

Comme rappelé, il est demandé aux territoires de projet de définir une ou deux thématiques, au titre de la dotation « innovation et expérimentation », pour financer dans le cadre d'une enveloppe annuelle (de l'ordre de 120 à 150 k€) des projets publics ou privés à hauteur de 30%. Cette aide régionale est cumulable avec un financement Leader.

Il nous appartient donc de proposer à la Région, avec la programmation 2019, avant la fin de cette année, un contenu pour cette mesure, en s'assurant qu'un certain nombre de projets identifiés ou en réflexion pourront consommer cette enveloppe (l'enveloppe 2018 peut être cumulée avec celle de 2019, mais ensuite les enveloppes 2020 et 2021 ne seront par reportables).

Trois thématiques sont présentées :

- **La signalisation économique et touristique** (suite au schéma directeur de signalisation en cours de définition), qui aurait l'avantage d'être un programme d'investissement important pour les communautés de communes
- **L'éco-mobilité** (suite au schéma de mobilité qui vient d'être arrêté avec une déclinaison par communauté de communes) : développement de la mobilité électrique pour le covoiturage ou les services à la population, plans de développement du vélo (pistes cyclables, équipements

- spécifiques, mise à disposition de véhicules électriques) encouragement au covoiturage (aménagement d'aires de covoiturage complémentaires, développement du covoiturage solidaire)
- **Les équipements numériques** : plusieurs offices de tourisme ont exprimé leur besoin en lien avec la politique départementale de développement de l'accueil en séjour (écrans dynamiques dans les points d'accueil, bornes tactiles, hotspots publics pour la connexion internet, création de nouveaux sites internet...), des maisons de services au public pourraient également avoir besoin d'équipements numériques complémentaires...

Après différents échanges au sein de l'assemblée, **le comité syndical privilégierait les 2 premières thématiques** (considérant que les équipements numériques ne vont pas donner lieu à de gros investissements et qu'il est toujours possible de mobiliser avec Leader des cofinancements du département ou de l'Etat).

Une réunion de travail est également programmée avec les techniciens des communautés de communes, les services de la Région étant également interpellés sur le mode d'emploi de cette ligne d'intervention.

7. Autres actions en cours:

Après avoir évoqué les autres actions en cours (définition du schéma d'information locale pour la signalisation économique et touristique et la conception de l'application mobile pour les familles avec enfants), deux opérations ont été présentées pour délibération.

- Animation-gestion du programme Leader 2018 :

Suite à l'accord de subvention de la Région pour l'assistance technique 2018, il est possible de programmer l'animation-gestion 2018 du programme Leader selon le plan de financement suivant :

- Région : 12 333,00 €
- Autofinancement : 16 607,97 €
- FEADER (Leader) : 43 411,45 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le plan de financement, sollicite le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de 43 411,45 € et mandate le Président pour signer le formulaire de demande Leader, pour inscription au prochain comité de programmation.

- Prolongement d'un an de la plate-forme REHAB

Après avoir fait le point sur les résultats provisoires de l'animation de la Plate-forme REHAB au 30/06/18 (577 particuliers contactés, 372 visites à domicile, 144 chantiers engagés) et les perspectives de mise en place de la SCIC courant 2019, il est proposé de prolonger d'un an le fonctionnement et l'animation de la Plate-Forme de la Rénovation Energétique.

Au vu de la proposition d'avenant de l'ADEME et des objectifs à atteindre (80 projets accompagnés) et des perspectives de travail pour 2019 (poursuite de l'accompagnement des particuliers identifiés, mise en place de point d'information énergie sur les marchés avec l'appui d'un service civique, de rendez-vous territoriaux avec les entreprises du bâtiment et d'un salon de la rénovation énergétique...), le Président propose à l'Assemblée de demander le prolongement d'un an de la Plateforme Rénovation Energétique de l'Habitat Privé auprès de l'ADEME pour un coût prévisionnel de 65 300 € selon le plan de financement suivant:

- Demande ADEME : 48 000 €
- ASP (service civique) : 3 736 €
- Part Salon Centre Tarn : 800 €
- PTAB (autofinancement) : 12 764 € (20%)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le plan de financement prévisionnel et **sollicite** le concours de l'ADEME à hauteur de 48 000 €.

En cohérence avec cette demande de prolongation de la convention avec l'ADEME, il est proposé de prolonger d'un an le CDD du conseiller énergie (en la personne d'Olivier Liebig)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne son accord pour la prolongation d'un an du contrat de l'agent.

- Programme d'actions 2018-2019 du Projet Alimentaire Territorial

Conformément aux pistes de travail examinées en commission et en bureau du 4/09/18, un préprogramme d'actions a été établi pour 2019 (voir ci-joint), il donnera lieu à de nouvelles conventions de partenariat (Agropoint, Chambre d'Agriculture, Communautés de Communes) et au dépôt d'un dossier Leader d'ici la fin de l'année.

Prochain Rendez-Vous : Jeudi 6 décembre – salle des fêtes de Poulan- Pouzol

- Bureau du PETR à 16h30
- Conférence des Maires : 18h30 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30.

Le Président, Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance,
Guy Gavalda**